

# PROCES VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE  
M.R.C. DE COATICOOK  
Le 13 mars 2007

Municipalité de Dixville, une session d'ajournement du conseil municipal est tenue le 13 mars 2007 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les conseiller(e)s Julie Jones, Richard Couture, Pierre Paquette, Mario Tremblay et Daniel Lessard formant quorum sous la présidence du Maire Réal Ouimette.

Mary Brus, Directrice générale, est également présente.

## 1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par M. le Maire Réal Ouimette.

## 2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2007-03-13/38

Il est proposé par le Conseiller Daniel Lessard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

## 3.0 ADOPTION PROCÈS VERBAL:

### 3.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 5 FÉVRIER 2007

2007-03-13/39

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'accepter le procès verbal de la session régulière du 5 février 2007 tel que déposé.

### 3.2 SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS VERBAUX – Rien à signaler

## 4.0 RAPPORTS

### 4.1 MRC

L'UPA demande aux municipalités de calculer les coûts de la Sûreté du Québec en se basant sur une répartition 50/50 entre la richesse foncière et le nombre de porte. La MRC a reçu 30 applications pour le poste de préventionniste.

### 4.2 Incendie

La régie a fini l'année avec un déficit de \$16,000 qui devrait être récupéré à même le budget de 2007. Le camion d'incendie à Dixville sera renouvelé au cours de l'année au coût de \$25,000.

### 4.3 Déchets

M. Daoust (St-Herménégilde) est élu Président et M. Poulin (Coaticook) Vice-président. La collecte des DDD est prévue pour le 12 mai. Les plans et devis pour la transformation du site en L.E.T. sont en préparation.

# PROCES VERBAUX



2007-03-13/40

## 5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES:

Proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de février et d'autoriser la secrétaire-trésorière à la déposer aux archives de la municipalité.

## 6.0 TRÉSORERIE:

2007-03-13/41

## 6.1 PRÉSENTATION DES COMPTES:

Proposé par le Conseiller Daniel Lessard et résolu à l'unanimité que les comptes à payer suivants présentés par la Secrétaire-trésorière, dont un certificat de disponibilité de crédits a été émis pour les dépenses encourues, soient acceptés et payés.

### Comptes payés

Hydro Québec	307.60
Corporation Presse Commerce	133.32
Cour Municipal de Coaticook	245.00
Josée Lemieux – patinoire 14/02/07	316.15
Régie Incendie Coaticook	5 421.33
Festival du Lait	738.00
Bell Mobilité	34.95
Société Canadienne des Postes	355.52
Josée Lemieux –patinoire 21/02/07	224.00
Josée Lemieux - patinoire 01/03/07	304.00
Réal Ouimette	31.50
<b>Total des comptes payés</b>	<b><u>\$ 8 111.37</u></b>

### Comptes à payer

Raymond Chabot Grant Thornton	2 848.75
St-Lawrence & Atlantic	1 260.00
Bell Canada	106.07
Catherine Bérubé	50.00
Citi Commerce Solutions	62.32
Ctre Régional de Services	27.47
CIBC	22.40
Lawrence Desbiens	56.00
Les Éditions Yvon Blais	344.40
Entreprises Daniel Lévesque Inc.	2 499.80
Hydro Québec	341.97
Imperial Oil	76.42
Papeterie Coaticook Inc.	79.75
Laboratoires d'analyses S.M. Inc.	110.53
Location Coaticook (1991) Inc.	150.41
Fonds d'information Foncière	12.00
MRC Coaticook (Quote-Part)	16 004.00
PG Govern Qc Inc.	40.60
Régie Inter. Gestion Déchets Coaticook	3 092.00
Roger Martineau Inc.	23 990.28
Acti-bus	940.00
Receveur Général du Canada	588.44
Ministre du Revenu du Québec	1 336.05
Josée Lemieux	682.00
Bell Mobilité	32.48
Protégez-Vous	29.92
Salaire :	3 362.31

**Total des dépenses du mois**

**\$58 146.37**

# PROCES VERBAUX



## 6.2 RAPPORT FINANCIER

La secrétaire-trésorière dépose le rapport financier pour la période du 1<sup>e</sup> janvier 2007 au 13 mars 2007.

## 6.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

### 6.3.1 APPUI FINANCIER

2007-03-13/42

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière aux organismes suivants comme suit :

- La Fondation de la Frontalière - \$100.00;
- Groupe Scout de la MRC de Coaticook - \$25.00;

La secrétaire-trésorière émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisée à procéder au paiement.

### 6.3.2 SUBVENTION - POLITIQUES FAMILIALES.

2007-03-13/43

Considérant l'adoption par la municipalité d'une politique familiale;

Il est proposé par la Conseillère Julie Jones et résolu à l'unanimité de remettre un chèque de \$200.00, lors de la fête de la famille, à Annie Breault et Martin Saindon pour bébé Antonin.

La secrétaire-trésorière émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisée à procéder au paiement.

### 6.3.3 EMBELLISSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ – MAÎTRE JARDINIER

2007-03-13/44

Il est proposé par la Conseillère Julie Jones et résolu à l'unanimité de donner le contrat pour l'embellissement (incluant l'entretien des plates bandes et l'installation des paniers de fleurs) de la municipalité au Maître Jardinier pour la somme de \$1,000.

### 6.3.4 CONGRÈS ADMQ

2007-03-13/45

Il est proposé par le Conseiller Daniel Lessard et résolu à l'unanimité d'autoriser la participation de la Directrice générale au Congrès de l'ADMQ qui aura lieu à Magog du 16 au 18 mai prochain. La Municipalité s'engage à payer les frais d'inscription, de déplacement et de séjour. Des crédits de \$2,000 sont donc réservés au budget de l'année en cours. La secrétaire-trésorière émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisée à procéder au paiement.

### 6.3.5 RÉJEAN GIGUÈRE - NIVELAGE

2007-03-13/46

Il est proposé par le Conseiller Richard Couture et résolu à l'unanimité de retenir les services de Réjean Giguère pour le service de nivelage pour l'été 2007. La municipalité garanti un minimum de 25 heures de nivelage.

# PROCES VERBAUX



2007-03-13/47

## 6.4 APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par le Conseiller Daniel Lessard et résolu à l'unanimité que le Conseil autorise la secrétaire-trésorière à émettre les certificats de crédits suffisant selon la liste des dépenses incompressibles pour l'année 2007, dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

## 6.5 VIREMENT ET AFFECTATION – Rien à signaler.

## 7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS – rien à signaler.

## 8.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT – RAPPORT DU REGISTRE RELATIF AU RÈGLEMENT NO 91 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX.

La Secrétaire-trésorière dépose le rapport du registre ci-haut mentionné. Étant donné qu'aucune signature n'a été enregistrée; le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

## 9.0 AFFAIRES NOUVELLES

2007-03-13/48

### 9.1 PROGRAMME ACHAT D'ARBRES

Considérant les travaux d'assainissement dans le Village de Dixville et l'offre du Maître Jardinier de collaborer avec la Municipalité pour la mise en place d'un programme d'achat d'arbres, afin de redorer le Village après les travaux;

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité de prévoir au budget de l'année 2008, un montant de \$1,000 pour l'achat d'arbres.

### 9.2 PROJET DE DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE À LA CPTAQ – Article 59 de la LPTAA

2007-03-13/49

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook intitulé « schéma d'aménagement révisé » est en vigueur depuis le 22 juin 2000 ;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé prévoit une politique d'implantation résidentielle dans les affectations rurale et forestière et que la municipalité entend bien se prévaloir de cette opportunité afin de favoriser le développement de son territoire ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1)* une municipalité peut faire une demande à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (ci-après la Commission) aux fins de déterminer les cas et les conditions auxquels de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole, aux endroits que la commission détermine ;



## 9.2 PROJET DE DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE À LA CPTAQ – Article 59 de la LPTAA (suite)

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé prévoit des affectations (RURALE et FORESTIÈRE) où il serait possible d'appliquer certaines conditions d'émission de permis à des fins résidentielles ;

ATTENDU QUE la consolidation des secteurs déstructurés identifiés dans la présente demande en fait partie intégrante ;

ATTENDU QUE la MRC et l'ensemble des municipalités concernées ont déposé une demande à cet effet à la Commission ;

ATTENDU QUE plusieurs réunions ont eu lieu entre la Commission de protection du territoire agricole du Québec, l'Union des producteurs agricoles et la MRC ;

ATTENDU QUE ces derniers intervenants en sont venus à un consensus ;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec faisant état de ce consensus et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION de la Conseillère Julie Jones et résolu à l'unanimité :

- < d'accepter l'ensemble des dispositions contenues dans l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;
- < de s'engager à modifier ses règlements d'urbanisme de manière à pouvoir se prévaloir de la décision de la Commission.

## 9.3 ADHÉSION À L'ENTENTE PORTANT SUR LA GESTION DES COURS D'EAU SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES (L.Q. 2005, c.6)

2007-03-13/50

**ATTENDU** que les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Stanstead-Est et Waterville se sont prévalus des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1) pour conclure avec la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, une entente portant sur la gestion des cours d'eau, suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, c.6) ;

## 9.3 ADHÉSION À L'ENTENTE (suite)

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

**ATTENDU** que la MRC ne dispose pas du personnel, des véhicules et des équipements requis pour exercer pleinement cette compétence ;

**ATTENDU** que l'article 108 de la loi prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une ou des municipalité(s) locale(s) de son territoire conformément aux articles 569 à 575 du *Code municipal du Québec* (et les articles correspondants de la *Loi sur les cités et villes*) pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau ;

**ATTENDU** que le conseil prend connaissance du projet d'entente et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** qu'il est dans l'intérêt des parties de conclure une telle entente ;

**SUR PROPOSITION du Conseiller Daniel Lessard et résolu à l'unanimité :**

- d'adhérer à l'entente intermunicipale portant sur la gestion des cours d'eau avec la MRC de Coaticook, et ce à compter de ce jour ;
- d'autoriser le/la maire(sse) et le/la secrétaire-trésorier(ère) à signer ladite entente au nom de la municipalité ;
- de faire parvenir une copie conforme de ladite résolution à la MRC de Coaticook.

## 9.4 NOMINATION DE REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LA MRC

2007-03-13/51

Considérant que la MRC procédera à la création d'un comité sur la gestion des matières résiduelles dans la MRC de Coaticook et demande aux municipalités de suggérer des personnes qui pourraient siéger su ce comité;

Par conséquent, il est proposé par la Conseillère Julie Jones et résolu à l'unanimité (M. Pierre Paquette s'est retiré des discussions) de suggérer M. Réal Ouimette et M. Fernand Dion (à vérifier son intérêt).

# PROCES VERBAUX



## 9.5 ENTENTE RELATIVE À LA POURSUITE DE CERTAINES INFRACTIONS PÉNALES DEVANT LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE COATICOOK

2007-03-13/52

Considérant que la Cour municipale commune de Coaticook désire se prévaloir de l'entente cadre relative au traitement des constats devant les cours municipales signée le 11 avril 2003 entre le ministre de la Sécurité publique, le ministre de la Justice, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec;

Considérant que cette entente confie aux municipalités, qui en fait la demande, la gestion par leur cour municipale de certains constats d'infraction délivrés en son nom sur le territoire où la cour municipale a compétence;

Par conséquent, il est proposé par la Conseillère Julie Jones et résolu à l'unanimité de consentir et d'adhérer aux termes de cette entente telle que proposés.

## 9.6 SUBVENTION ÉCOLE SANCTA MARIA

2007-03-13/53

Considérant que la municipalité a consenti en 2005, une subvention de \$150\$ par année sur trois ans pour l'achat de livres;

Considérant que \$150 a été payé en 2005 seulement et que l'école propose de relancer le programme;

Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité de verser \$300 tel que résolu en 2005.

## 9.7 PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ – COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

2007-03-13/54

ATTENDU que le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministère des Ressources humaines et du Développement social, contribue à chaque année à la création de milliers d'emplois étudiants dans le cadre du programme «*Placement carrière Été*» ;

ATTENDU que des étudiants peuvent ainsi bénéficier d'un emploi pour compléter leur formation ou accroître leurs connaissances ;

ATTENDU que plusieurs organismes ont appris avec stupeur l'intention du gouvernement fédéral de réduire le financement dudit programme pour 2007, voire l'abroger en 2008, ainsi que l'élimination du programme de stages internationaux pour les jeunes ;

ATTENDU que les impacts de ces compressions budgétaires sont nombreux et auprès de nombreux organismes et employeurs ;

ATTENDU que les jeunes, leur cheminement professionnel et leur autonomie sont les premiers touchés ;

ATTENDU que les camps de jour d'été pour les enfants dont les parents sont au travail, les activités municipales de loisir, l'organisation de festivals d'été, les visites de musées et touristiques sont quelques exemples de réalisation locale et régionale qui doivent compter sur un tel programme ;

# PROCES VERBAUX



## 9.7 PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ (suite)

ATTENDU que les organismes et les municipalités concernés par ces services ne pourront maintenir un même niveau de services, privant ainsi les familles de leur communauté ;

ATTENDU que l'économie locale et régionale sera affectée négativement ;

ATTENDU que le Comité permanent des Ressources humaines, du Développement social et de la condition des personnes handicapées du gouvernement fédéral a proposé en mai dernier des recommandations pour améliorer le nombre d'emplois acceptés, de semaines éligibles et le pourcentage du salaire attribué ;

SUR PROPOSITION de le Conseiller Richard Couture et résolu à l'unanimité :

- de demander au ministre des Ressources humaines et du Développement social du Canada de mettre en application les recommandations du Comité permanent des Ressources humaines et de bonifier, sinon à tout le moins préserver le budget du programme Placement Carrière Été à son niveau de 2005 et 2006 ;
- de transmettre copie conforme de la présente résolution à l'UMQ et à la FQM, ainsi qu'à la députée fédérale.

## 9.8 INDEXATION DES SUBVENTIONS POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS

2007-03-13/55

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook, en appui à la MRC de Drummond, de même que la Municipalité d'East Hereford, sollicitent l'appui de la Municipalité afin de demander au gouvernement du Québec et au ministre des Transports d'apporter des améliorations à son *Programme d'amélioration du réseau routier municipal* de façon à augmenter les sommes consenties aux municipalités locales pour les épauler dans les efforts qu'elles déploient pour entretenir et améliorer le réseau routier placé sous leur responsabilité ;

**ATTENDU** qu'annuellement, via le Programme d'amélioration du réseau routier municipal du ministère des Transports du Québec, les municipalités locales peuvent obtenir des subventions pour les épauler dans les efforts qu'elles déploient pour entretenir le réseau routier placé sous leur responsabilité ;

**ATTENDU** que si ce programme constitue un apport non négligeable pour les municipalités locales, il appert qu'avec les années des difficultés liées au moment choisi par le ministère des Transports du Québec pour confirmer sa participation, le rend moins facile d'application ;

**ATTENDU** que des confirmations de subventions postérieures à l'adoption des budgets municipaux compliquent considérablement la planification des travaux municipaux ;

**ATTENDU** par ailleurs que les sommes consenties par le ministère des Transports du Québec depuis 1993 n'ont pas été indexées ;



## 9.8 INDEXATION DES SUBVENTIONS (suite)

**ATTENDU** que les municipalités sont responsables de l'entretien de plus de 92 000 km de routes, soit plus de la moitié des routes de l'ensemble du réseau québécois ;

**ATTENDU** que les municipalités sont également responsables de l'entretien de 4 400 ponts, dont 50 % d'entre eux présentent des déficiences structurelles ;

**ATTENDU** que 27 ponts municipaux sont présentement fermés faute de financement ;

**ATTENDU** qu'il serait souhaitable que des améliorations soient apportées au *Programme d'amélioration du réseau routier municipal* ;

**ATTENDU** que le ministre des Transports a annoncé récemment en grande pompe la majoration de 1,4 G \$ à 1,7 G \$ des investissements dans le réseau routier québécois, mais rien n'a été prévu pour le monde municipal ;

**ATTENDU** la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal du comité administratif du 19 février 2007 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller Daniel Lessard et résolu à l'unanimité :

- d'appuyer la démarche de la MRC de Drummond demandant au gouvernement du Québec et au ministre des Transports d'apporter des améliorations à son *Programme d'amélioration du réseau routier municipal* de façon à augmenter les sommes consenties aux municipalités locales pour les épauler dans les efforts qu'elles déploient pour entretenir et améliorer le réseau routier placé sous leur responsabilité ;
- de demander une intervention urgente de la part du gouvernement pour redonner aux citoyens du Québec un réseau routier digne de ce nom ;
- de demander à l'UMQ et à la FQM de continuer de dénoncer l'inertie du gouvernement du Québec ;
- de transmettre copie conforme de la présente résolution à la requérante.

## 9.9 OFFRE DE SERVICE LNA LAFOREST NOVA AQUA

2007-03-13/56

Considérant la révision budgétaire préparée par LNA Laforest Nova Aqua concernant la mise aux normes Aires de protection - RCES;

Considérant que cette nouvelle proposition se rapproche plus à la volonté de la municipalité;

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'autoriser la Directrice générale et secrétaire-trésorière à signifier l'intention de la Municipalité de poursuivre ces travaux selon les recommandations et selon l'estimation des coûts avancés dans l'offre de services daté le 5 mars 2007.

# PROCES VERBAUX



## 9.10 FORMATION D'UN « COMITÉ CONSEIL RÉGIONAL » SUR LA GÉRANCE DES PONTS DE LA MRC DE COATICOOK

2007-03-13/57

Considérant que la Municipalité de Ste-Edwidge désire former un « Comité conseil régional » sur la gérance des ponts municipaux de la MRC de Coaticook où siègera un élu par municipalité;

Considérant que la municipalité est favorable à cette initiative;

Il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité de nommer le Conseiller responsable de la voirie Daniel Lessard, à siéger sur ce comité advenant sa création.

## 10.0 AVIS DE MOTION - Rien à signaler.

## 11.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2007-03-13/58

Il est proposé par la Conseillère Julie Jones et résolu à l'unanimité de levée la présente session du conseil à 22h00.

---

Maire

---

Directrice générale.

Je certifie que la municipalité a les crédits disponibles pour les dépenses autorisées dans les résolutions no : 42, 43, 44, 45, 46,47, 48, 53.

---

Mary Brus, Secrétaire-trésorière.